

Pour garantir un pacte pédagogique entre apprenti, CFA et entreprise

Rendre effectif le partenariat pédagogique entre l'apprenti, le CFA et l'entreprise par des objectifs partagés, des rendez-vous de suivi et une préparation des tuteurs. Corriger rapidement les situations qui ne permettent pas les apprentissages attendus.

L'enjeu est de garantir le contenu formateur de l'alternance, au-delà de la signature du contrat :

- 1.** Définir et rendre effectif à l'entrée en apprentissage un pacte pédagogique compréhensible pour les 3 parties : compétences visées, missions en entreprise, progression, interlocuteurs et modalités d'alerte. S'appuyer sur les outils existants plutôt que créer un document redondant.
- 2.** Prévoir une préparation pédagogique des tuteurs et son actualisation, avec un déploiement progressif adapté aux petites entreprises. Reconnaître le temps de tutorat et de coordination dans l'organisation du travail et le financement du parcours.
- 3.** Programmer des échanges tripartites, dont un point précoce sur les missions. Écouter l'apprenti et déclencher un plan correctif lorsqu'une situation ne forme pas, avec recours aux acteurs compétents si le problème persiste.

Cette proposition suppose de :

- Chiffrer et prévoir le temps de tutorat au sein des entreprises ;
- Renforcer les visites et la formation des tuteurs ;
- Distinguer ces coûts des obligations déjà financées et prévoir un accompagnement spécifique des TPE.